

Annonces pour le 28 mars 2025 (Officielle)

Erratum

AVIS DE CONSTRUCTION (2 publications d'affilé)

N° eBau 2025-4023

Requérant :	Caroline Huber, Rue du Quart Derrière 24, 2538 Romont BE
Auteurs du projet :	Bieri Haustechnik AG, Markus Steiner, Austrasse 3, 2540 Grenchen
Propriétaire foncier :	Idem requérant
Projet	Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur
Emplacement :	Parcelle N° 901, Rue du Quart Derrière 24, Commune de Romont, Zone H2
Dérogation requise :	--
Dimensions :	Selon plans déposés

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition et sur la plateforme eBau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le Conseil municipal